

 le maquillage professionnel <i>By MaqPro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 1 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025	Date d'impression : 28/11/2025	

1. Identification de la substance/mélange et de l'entreprise.

1.1 Identifiant de produit

Forme du produit : Substance monoconstituante

Nom commercial: DILUANT 335 AIRBRUSH

Code HS : 33079000

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Destiné au grand public.

Utilisation de la substance/mélange : Cosmétiques : Applications grand public, Applications industrielles, Applications professionnelles.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie: Maqpro
2 ter rue Alasseur
75015 Paris

Téléphone: 01 42 25 10 11

Courrier: usine@maqpro-usine.fr

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

France: ORFILA : +33 1 45 42 59 59

2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3, H226

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 4, H413

Le produit est classé comme dangereux selon le Règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié.

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :



SGH02



SGH08

Danger

Mot signal :

Déclarations de danger :

H226 - Liquide et vapeur inflammables.

H304 - Peut être mortel s'il est avalé et pénètre dans les voies

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE		Page 2 Sur 18
	DILUANT 335 AIRBRUSH		Version : 6
	Date de la critique : 24/11/2025	Date d'impression : 28/11/2025	

respiratoires.
 H413 - Peut entraîner des effets nocifs durables sur la vie aquatique.

Déclarations de précaution :

- P103 - Lire l'étiquetage avant utilisation.
- P280 - Portez des gants de protection : > 8 heures (temps de percée) : caoutchouc nitrile 0,35 mm. Portez une protection pour les yeux ou le visage.
- P210 - Évitez la chaleur, les surfaces chaudes, les étincelles, les flammes ouvertes et autres sources d'allumage. Défense de fumer.
- P273 - Éviter de les relâcher dans l'environnement.
- P301 + P310 + P331 - SI AVALÉ : Appelez immédiatement un CENTRE DE TRAITEMENT DES POISONS ou un médecin. NE provoquez PAS de vomissements.
- P405 - Magasin fermé.
- P501 - Éliminer le contenu et le contenant conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

3. Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Nom chimique international	CAS	ENEICS	%	Classe de danger et code(s) de catégorie	Code(s) d'Instruction de Danger
2,2,4,6,6-pentaméthylhéptane	13475-82-6	236-757-0	100%	Flam. Liq. 3 * Asp. Tox. 1 * Aquatic Chronic 4	H226 * H304 * H413 * EUH066

Voir l'article 16 pour le texte intégral des déclarations H mentionnées ci-dessus.

3.2 Mélanges

Sans objet. Voir la section 3.1.

4. Mesures de premiers secours

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 3 Sur 18 Version : 6
	DILUANT 335 AIRBRUSH	

Date de la critique : 24/11/2025

Date d'impression : 28/11/2025

4.1 Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation : Retirez la victime de l'air frais et gardez le repos dans une position confortable pour respirer. Si vous ne respirez pas, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, fournissez une respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel formé. Il peut être dangereux pour la personne qui prodigue l'aide de pratiquer une réanimation bouche-à-bouche. Consultez un médecin si les effets négatifs sur la santé persistent ou sont graves. En cas d'inconscience, placez-vous en position de récupération et recevez immédiatement des soins médicaux. Maintenez une voie respiratoire ouverte. Desserrez les vêtements moulants comme un col, une cravate, une ceinture ou une ceinture.

Mesures de premiers secours après contact cutané: Lavez soigneusement la peau avec du savon et de l'eau ou utilisez un nettoyant reconnu. Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent. Lavez les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyez soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Mesures de premiers secours après contact visuel : Rinsez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez les lentilles de contact. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consultez un médecin.

Mesures de premiers secours après ingestion : Consultez un médecin immédiatement.appelez un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Retirez les prothèses si elles existent. Retirez la victime de l'air frais et gardez le repos dans une position confortable pour respirer. Si le matériau a été avalé et que la personne exposée est consciente, donnez de petites quantités d'eau à boire. Arrêtez si la personne exposée se sent malade, car vomir peut être dangereux. Risque d'aspiration si on l'avale. Peut pénétrer dans les poumons et causer des dégâts. Ne provoquez pas de vomissements. En cas de vomissements, la tête doit rester basse afin que les vomissements n'entrent pas dans les poumons. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placez-vous en position de récupération et recevez immédiatement des soins médicaux. Maintenez une voie respiratoire ouverte. Desserrez les vêtements moulants comme un col, une cravate, une ceinture ou une ceinture.

Protection pour les premiers secouristes : Aucune action ne doit être entreprise en cas de risque personnel ou sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui prodigue l'aide de pratiquer une réanimation bouche-à-bouche.

4.2 Les symptômes et effets les plus importants, aussi bien aigus que retardés

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 4 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025		Date d'impression : 28/11/2025

Effets potentiels aigus sur la santé :

- Contact visuel : peut provoquer une irritation oculaire.
- Inhalation : L'inhalation provoque des douleurs à la tête, des vertiges, de la somnolence et des nausées, pouvant entraîner une perte de conscience.
- Contact cutané : dégraissant la peau. Peut provoquer une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion : peut être fatale si elle est avalée et pénètre dans les voies respiratoires. Ne pas consommer. Si vous êtes avalé, consultez immédiatement un médecin.

Signes/symptômes de surexposition :

- Contact visuel : pas de données spécifiques.
- Inhalation : pas de données spécifiques.
- Contact cutané : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants : irritation, sécheresse, craquelures –
- Ingestion : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants – nausées, vomissements –

4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires

Note au médecin : Traitez avec des symptômes. Contactez immédiatement le spécialiste des poisons si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Aucun traitement spécifique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Médias d'extinction

Supports d'extinction adaptés : Utilisez un produit chimique sec, CO₂, Spray d'eau (brouillard) ou mousse.

Supports d'extinction inadaptés : N'utilisez pas le jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Risques liés à la substance ou au mélange : Liquide inflammable et vapeur. En cas d'incendie ou de chaleur, une augmentation de pression se produira et le récipient peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur/gaz est plus lourde que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des zones basses ou confinées ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et des flashbacks. Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion. Ce matériau peut provoquer des effets nocifs durables sur la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce matériau doit être contenue et empêchée d'être rejetée dans tout cours d'eau, égout ou drain.

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 5 Sur 18 Version : 6
	DILUANT 335 AIRBRUSH	

Date de la critique : 24/11/2025

Date d'impression : 28/11/2025

Produits de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent inclure les éléments suivants Matériau – Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone –

5.3 Conseils pour les pompiers

Actions de protection spéciales pour les pompiers : Isollez rapidement la scène en retirant toutes les personnes des environs de l'incident en cas d'incendie. Aucune action ne doit être entreprise, impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Déplacer les conteneurs hors de la zone du feu si cela peut se faire sans risque. Utilisez un spray d'eau pour garder les récipients exposés au feu au frais.

Équipement de protection spécial

Pour les pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un dispositif facial complet actionné en mode pression positive.

6. Mesures de libération accidentelle

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non urgent : Aucune action ne doit être entreprise, impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuez les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers les matériaux éclatés. Coupez toutes les sources d'allumage. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone dangereuse. Évitez de respirer de la vapeur ou de la brume. Assurez une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Mettez un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les secouristes :

Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour gérer les déversements, prenez note de toute information de la Section 8 concernant les matériaux appropriés ou inappropriés. Voir aussi les informations dans « Pour le personnel non d'urgence ».

6.2 Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés et des ruissellements ainsi que le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 6 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025		Date d'impression : 28/11/2025

pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air). Matériau polluant l'eau. Peut être nocif pour l'environnement s'il est libéré en grande quantité.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petite déversement:	Arrêtez la fuite si vous n'avez pas de risque. Déplacez les contenants de la zone de déversement. Utilisez des outils étincelles et des équipements anti-explosion. Diluez avec de l'eau et épongez si c'est soluble dans l'eau. Sinon, ou si insoluble dans l'eau, absorbez avec un matériau sec inerte et placez-les dans un contenant approprié pour éliminer les déchets. Éliminez les déchets par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en gestion des déchets.
Grand déversement	Arrêtez la fuite si vous n'avez pas de risque. Déplacez les contenants de la zone de déversement. Utilisez des outils étincelles et des équipements anti-explosion. Approchez-vous du largage depuis le vent. Empêchez l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Lavez les déversements dans une station de traitement des effluents ou procédez comme suit. Contenir et collecter les déversements avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomée, et les placer dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminez les déchets par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en gestion des déchets. Un matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit renversé. Note : voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.
- Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle appropriés.
- Voir la Section 13 pour des informations supplémentaires sur le traitement des déchets.

7. Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Mesures de protection:	Mettez un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer de la vapeur ou de la brume. Évitez de lâcher dans l'environnement. À utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. N'entrez pas dans les zones de stockage ni dans les espaces
------------------------	--

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 7 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025	Date d'impression : 28/11/2025	

confinés à moins d'être suffisamment ventilés. Conservez dans le contenant d'origine ou une alternative approuvée fabriquée dans un matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conservez et utilisez à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes ouvertes ou de toute autre source d'allumage. Utilisez des équipements électriques (ventilation, éclairage et manipulation des matériaux) à l'épreuve des explosions.

N'utilisez que des outils qui ne font pas d'étincelles. Prenez des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les contenants vides retiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux. Ne réutilisez pas le contenant.

Conseils généraux

Hygiène au travail :

Manger, boire et fumer devrait être interdit dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et transformé. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire et fumer. Retirez les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Voir aussi la Section 8 pour des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toute incompatibilité.

Magasinez conformément à la réglementation locale. Magasinez dans une zone séparée et approuvée. Conserver dans le contenant d'origine

protégé du soleil direct dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri des matériaux incompatibles (voir Section 10) ainsi que des aliments et boissons. Magasin fermé à clé. Éliminez toutes les sources d'allumage. Séparés des matériaux oxydants. Gardez le contenant bien fermé et scellé jusqu'à ce que vous soyez prêt à être utilisé. Les contenants ouverts doivent être soigneusement scellés à nouveau et maintenus à l'endroit droit pour éviter toute fuite. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utilisez un confinement approprié pour éviter toute contamination environnementale. Voir la section 10 pour les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso – Seuils de déclaration (en tonnes)

Critères de danger

Catégorie	Notification et seuil MAPP	Seuil de rapport de sécurité
P5c	5000 tonnes	5000 tonnes

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 8 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025		Date d'impression : 28/11/2025

8. Contrôles d'exposition / protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Aucune limite d'exposition n'est connue.

Indices d'exposition biologiques : Aucune inconnue.

Procédures de surveillance recommandées : Il convient de faire référence aux normes de surveillance appropriées. Une référence aux documents d'orientation nationaux pour les méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

DNEL/DMEL : Aucun DNEL/DMEL disponible.

PNECs : Aucun PNEC disponible.

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : À utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Utilisez des enceintes de procédé, une ventilation locale d'extraction ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension en dessous de toute limite recommandée ou légale. Les commandes techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toutes les limites explosives inférieures. Utilisez un équipement de ventilation anti-explosion.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Lavez-vous soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, fumer et utiliser les toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que les stations de lavage des yeux et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

Protection des yeux et du visage : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire afin d'éviter l'exposition à des éclaboussures liquides, des brumes, des gaz ou des poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, sauf si l'évaluation

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 9 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025		Date d'impression : 28/11/2025

indique un degré de protection supérieur : lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.

Protection des mains :

Des gants résistants aux produits chimiques et imperméables, conformes à une norme approuvée, doivent être portés en permanence lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques l'indique. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifiez lors de l'utilisation que les gants conservent encore leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de percée pour n'importe quel matériau de gant peut varier selon les fabricants. Dans le cas des mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. > 8 heures (temps de percée) : caoutchouc nitrile 0,35 mm.

Protection du corps :

Les équipements de protection individuelle doivent être sélectionnés en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvés par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Lorsqu'il y a un risque d'inflammation dû à l'électricité statique, portez des vêtements de protection antistatique. Pour une meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent inclure des salopettes antistatique, des bottes et des gants.

Autres protections cutanées :

Les chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire :

Utilisez un respirateur correctement adapté, purificateur d'air ou alimenté par l'air, conforme à une norme approuvée si une évaluation des risques l'exige. Le choix du respirateur doit se baser sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité de fonctionnement du respirateur sélectionné.

Contrôles de l'exposition environnementale : Les émissions provenant des équipements de ventilation ou de procédé de travail doivent être vérifiées afin de s'assurer qu'elles respectent les exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des purificateurs de fumée, des filtres ou des modifications

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 10 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025		Date d'impression : 28/11/2025

techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

Apparence:	Liquide
Odeur:	Inodore.
Couleur:	Incolore.
Valeur pH :	Neutre.
Point de fusion/point de congélation :	-81°C.
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	176 à 192°C
Point éclair :	Tasse fermée : 45°C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Inflammable en présence des matériaux ou conditions suivants – flammes nues, étincelles, décharges statiques et chaleur
Inflammabilité supérieure/inférieure ou	
Limites explosives :	0,5 % inférieur et 4 % supérieur
Tension de vapeur:	0,1 kPa (température ambiante)
Densité de vapeur :	5.9 (Air=1)
Solubilité:	Insoluble dans l'eau froide
Température d'auto-allumage :	410°C
Viscosité:	Cinématique (température ambiante) : 1,74 mm ² /s Cinématique (40°C) : 1,25 mm ² /s
Solubilité(s) :	eau froide : Non soluble
Coeficient de partition : n-octanol/	
Eau:	Sans objet.
Tension de vapeur:	0,1 kPa [20°C]
Taux d'évaporation :	Non disponible.
Densité relative :	Non disponible.
Densité:	0,74 g/cm ³ [20°C]
Densité de vapeur :	5.9 [Air = 1]
Propriétés explosives :	Non disponible.
Propriétés oxydantes :	Non disponible.
Caractéristiques des particules	
Taille médiane des particules :	Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

10. Stabilité et réactivité

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 11 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025	Date d'impression : 28/11/2025	

10.1 Réactivité

Aucune donnée spécifique de test concernant la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les réactions dangereuses ne se produiront pas. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, la polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Évitez toutes les sources possibles d'allumage (étincelle ou flamme). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, souder, percer, meuler ou exposer les contenants à la chaleur ou aux sources d'allumage. Ne laissez pas la vapeur s'accumuler dans des zones basses ou confinées.

10.5 Matériaux incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matériaux suivants : matériaux oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être produits.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Non disponible.

Nom du produit/ingrédient	Résulta t	Espèce	Dose	Exposition
2,2,4,6, 6-pentméthyléptane	LD50 Oral	Rat	>5000 mg/kg (matériau similaire)	-

Irritation/corrosion :

Non disponible.

Sensibilisation:

Non disponible.

Mutagénicité:

Aucun composant de ce produit à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est classé comme mutagène selon les critères réglementaires établis.

Cancérogénicité:

Aucun composant de ce produit à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène par l'ACGIH, l'Agence internationale de recherche sur le cancer (CERC) ou la Commission européenne (CE).

Toxicité reproductive :

Aucun effet significatif connu ni danger critique.

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 12 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025		Date d'impression : 28/11/2025

Tératogénicité: Aucun composant de ce produit à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est classé selon les critères réglementaires établis comme teratogène ou embryotoxique.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique) : Non disponible.
 Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée) : Non disponible.

Risque d'aspiration :

Nom du produit/ingrédient	Résulta t
2,2,4,6,6-pentaméthylhéptane	RISQUE D'ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée anticipées : orale, dermique, inhalation, yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé :

- Contact visuel : peut provoquer une irritation oculaire.
- Inhalation : L'inhalation provoque maux de tête, vertiges, somnolence et nausées, et peut entraîner une perte de conscience.
- Contact cutané : dégraissant la peau. Peut provoquer une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion : peut être fatale si elle est avalée et pénètre dans les voies respiratoires. Ne pas consommer. Si vous êtes avalé, consultez immédiatement un médecin.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

- Contact visuel : pas de données précises
- Inhalation : date précise
- Contact cutané : Les symptômes indésirables peuvent inclure : irritation, sécheresse, craquements.
- Ingestion : les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants : nausées, vomissements.

Effet différé et immédiat ainsi que effets chroniques d'exposition à court et long terme :

Un contact prolongé ou répété peut désaffecter la peau et entraîner irritation, fissures et/ou dermatite.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
2,2,4,6,6-pentaméthylhéptane	EC50 aiguë >0,04 mg/l IC50 aiguë >0,04 mg/l	Daphnia Algues	48 heures 72 heures

Pas toxique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible. Ce produit est peu susceptible de se biodégrader à un rythme significatif.

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 13 Sur 18 Version : 6
	DILUANT 335 AIRBRUSH	

Date de la critique : 24/11/2025

Date d'impression : 28/11/2025

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit/ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
2,2,4,6,6-pentaméthylhéptane	-	870.96	Haut

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau

(KOC) : Non disponible.

Mobilité: Ce produit est peu susceptible de se déplacer rapidement avec les eaux de surface ou souterraines en raison de sa faible solubilité dans l'eau. Ce produit est peu susceptible de se volatiliser rapidement dans l'air en raison de sa faible pression de vapeur.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non

vPvB : N/A

12.6 Autres effets indésirables

Aucun effet significatif connu ni danger critique.

13. Considération de la mise au rebut

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination :

La génération de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. L'élimination de ce produit, de ces produits et de tout sous-produit doit en tout temps respecter les exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets ainsi que toute exigence des autorités locales régionales. Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés non traités dans les égouts à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets dangereux :

La classification du produit comme déchets dangereux : peut répondre aux critères pour un déchet dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination :

La génération de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas faisable. Ce matériau et son contenu doivent être éliminés de manière sûre. Il convient de faire preuve de prudence lors

Précautions particulières :

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE		Page 14 Sur 18 Version : 6
	DILUANT 335 AIRBRUSH		
	Date de la critique : 24/11/2025	Date d'impression : 28/11/2025	

de la manipulation de contenants vidés qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les revêtements peuvent retenir certains résidus de produits. La vapeur issue des résidus de produit peut créer une atmosphère hautement inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne coupez, soudez pas ou meulez les contenants usagés à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Évitez la dispersion des matériaux déversés et des ruissellements ainsi que le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

14. Informations sur les transports

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro UN	UN2286	UN2286	UN2286	UN2286
14.2 Nom officiel de transport maritime de l'UN	PENTAMÉTHYLÉPTANE	PENTAMÉTHYLÉPTANE	PENTAMÉTHYLÉPTANE	Pentaméthylheptanes
14.3 Classe(s) de danger de transport	3 	3 	3 	3 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.
Informations complémentaires	<u>Numéro d'identification du danger</u> 30 <u>Quantité limitée</u> de 5 L <u>Tunnel code</u> (D/E)	-	<u>Urgence</u> <u>Horaires</u> F-E, S-D <u>Remarques</u> - Type de char : 2 G (réservoir intégré - Réservoir gravité) - Continuation de la ventilation du réservoir (ventilation contrôlée) - Environnement de bassin Contrôle : pas de	Limitation de quantité Passagers et cargo Avion : 60 L. Instructions d'emballage : 355. Avion cargo Seulement : 220 L. Instructions d'emballage : 366. Limité Quantités - Passagers Avion : 10 L. Instructions d'emballage : Y344.

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE		Page 15 Sur 18 Version : 6
	DILUANT 335 AIRBRUSH		
	Date de la critique : 24/11/2025	Date d'impression : 28/11/2025	

			spécial Exigences en vertu de Ce code - Non : point éclair non dépassant les 60°C (10.1.6) - R : écartement restreint (13.1.1.2) - F : vapeurs inflammables - Protection incendie : R : résistante à l'alcool Mousse ou polyvalent écume B : mousse classique ; englobe tous des mousses qui ne sont pas de une résistance à l'alcool type, incluant la fluoroprotéine et un film aqueux- Formation de mousse (AFFF)	
--	--	--	--	--

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Transport à l'intérieur des locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont Debout et sécurisé. Assurez-vous que les personnes transportant le produit sachent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport en vrac selon les instruments de l'OMI

Non disponible.

15. Informations réglementaires

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 16 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025	Date d'impression : 28/11/2025	

15.1 Réglementations/réglementations de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

UK (GB)/REACH

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est listé.

Annexe XIV

Aucun des composants n'est listé.

Substances appauvrissant l'ozone

Non listé.

Consentement éclairé préalable (PIC)

Non listé.

Polluants organiques persistants

Non listé.

Annexe XVII - Restrictions sur la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certains éléments dangereux

Substances, mélanges et articles

Nom de l'ingrédient	Désignation
2,2,4,6,6-pentaméthylhéptane	3

Étiquetage : Non applicable.

Seveso Directive

Ce produit est réglementé par la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie P5c

Réglementations de l'UE Émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution) - Air

: Non listé

Émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution) - Eau

: Non listé

Règlements internationaux Liste de la Convention sur les armes chimiques Annexes I, II & III Chemicals

Protocole de Montréal

Non listé.

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 17 Sur 18
	Version : 6	
DILUANT 335 AIRBRUSH		
Date de la critique : 24/11/2025	Date d'impression : 28/11/2025	

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Non listé.

Convention de Rotterdam sur le consentement éclairé préalable (PIC)

Non listé.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non listé.

Liste d'inventaire

Australie : Non listée./Alternative

Canada : Classé/Alternatif

Chine : Listée/Alternative

Japon : Listé/Alternatif

République de Corée : Consulter la gestion du produit./Alternative

Nouvelle-Zélande : Listée/Alternative

Philippines : Listée/Alternative

Union économique eurasienne : Listée/Alternative

Europe : Enregistré./Alternative

Taiwan : Listée/Alternative

États-Unis : Non listé./Alternative

Turquie : Listé

Thaïlande : Listée/Alternative

Vietnam : Listé/Alternatif

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Complet.

16. Autres informations

Exigences réglementaires relatives à la distribution de cette FDS : conformément aux exigences réglementaires, toutes les informations contenues dans la FDS doivent être transmises par celle-ci destinataire aux autorités sanitaires, à toute partie recevant les produits et à toute autre personne susceptible d'être exposée aux produits.

Astérisques (*) sur les modifications de la série de vie concernant la dernière fiche de données de sécurité chimique.

Abréviations et acronymes :

ATE = Estimation de la toxicité aiguë

CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage [Règlement (CE) n° 1272/2008]

DMEL = Niveau d'effet minimal dérivé

DNEL = Sans niveau d'effet dérivé

Déclaration EUH = Déclaration de danger spécifique à la CLP

 le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i>	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE	Page 18 Sur 18
	Version : 6	
	DILUANT 335 AIRBRUSH	
	Date de la critique : 24/11/2025	Date d'impression : 28/11/2025

PBT = Persistant, Bioaccumulatif et Toxique

PNEC = Concentration prédictive sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

vPvB = Très persistant et très biocumulatif

Références majeures de la littérature et sources de données :

Règlement britannique CLP SI 2019/720 ; Accord européen concernant l'International Transport de marchandises dangereuses par la route (ADR), achevé à Genève le 30 septembre 1957 ainsi que les amendements (Texte uniforme : Journal of Laws 27/2009 pos. 162 plus des amendements) ; Accord européen relatif au transport international de Marchandises dangereuses par les voies navigables intérieures (ADN) ; Limites d'exposition professionnelle ; Réglementations internationales

Procédure utilisée pour dériver la classification

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	Sur la base des données de test
Asp. Tox. 1, H304	Sur la base des données de test
Aquatic Chronic 4, H413	Méthode de calcul

Texte intégral des énoncés abrégés en H

H226	Liquide inflammable et vapeur.
H304	Peut être mortel si elle est avalée et pénètre dans les voies respiratoires.
H413	Cela peut entraîner des effets nocifs durables sur la vie aquatique.
EUH066	Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des craquelures de la peau.

Texte intégral des classifications

Flam. Liq. 3	DANGER AQUATIQUE À LONG TERME (CHRONIQUE) -
Asp. Tox. 1	Catégorie 4 DANGER D'ASPIRATION - Catégorie 1
Aquatic Chronic 4	DANGER AQUATIQUE CHRONIQUE À LONG TERME - Catégorie 4